



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical
du 03 février 2010

*

Le trois février deux mil dix, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien, dûment convoqué le vingt janvier deux mil dix s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du Conseil Municipal de Poisy, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

Titulaires : Joseph GRIOT, Jean BOUTRY, Serge LESIMPLE

Suppléants : Pierre BRUYERE, Marcel GOUILLER

Procurations : /

Absents excusés : Michel AMOUDRY, René DESILLE, Bruno BASSO.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Titulaires : Sylvie POTTIN, Bernard SEIGLE, Henri CARELLI

Suppléants : /

Procurations : /

Absents excusés : Ollivier TOCQUEVILLE, Marcel MUGNIER-POLLET, Guy MORT, Jacqueline CECCON, Christophe GUITTON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

Titulaires : Michelle LUTZ, Anne BONDON

Suppléants : /

Procurations : /

Absents excusés : Didier BERTHOLLET, Paul CARRIER, Paul DUCHER, Jean-Luc RAVELLI, Cécile LECOANET, Patrick FLOUR.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE

Titulaires : Claude CLERC, Jean-François GIMBERT, Bernard EMIN

Suppléants : /

Procurations : /

Absents excusés : André REZVOY, Christian ANSELME, Bernard VINDRET, Xavier PIQUOT, Maurice DUMAZER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DU LAC D'ANNECY

Titulaires : Jacques REY, Michel BEAL, André CORBOZ

Suppléants : Marc ROLLIN, Dominique BOUVIER

Procurations : /

Absents excusés : Michel BARTHIER, Michelle LOHNER, Vincent CHAPPELUZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURNETTE

Titulaires : Antoine de MENTHON, Kamel LAGGOUNE, Sylvie MANIGLIER, Jean FAVROT.

Suppléants : Alain HAURAT

Procurations : /

Absents excusés : Evelyne BERGERET, Emmanuel MASCLEZ, Claude MARCELOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Titulaires : Jean-Michel COMBET, Denis DONARD

Suppléants : Robert BIZET

Procurations : /

Absents excusés : Christian BUNZ, Jean-Luc THOMASSON, Gilles PECCI, Renaud DEBORNE, Xavier BRAND

INVITE : M. Gérard JUSTINIANY (Directeur de la Direction Départementale des Territoires – Absent excusé -

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard EMIN désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité du 10 décembre 2009
- Préparation du séminaire du 10 février 2010 (avant-projet de PADD)
- Avis sur le projet de DTA des Alpes du Nord
- Questions diverses

En introduction, le Président demande que soit ajouté à l'ordre du jour l'installation des délégués de la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

➤ **Installation des délégués de la Communauté de Communes du Pays de Faverges.**

M. de Menthon procède à l'installation des délégués SCoT de la Communauté de Communes du Pays de Faverges (CCPF). Il est rappelé qu'en application des statuts du Syndicat du SCoT, la CCPF est représentée par 4 délégués avec un nombre égal de suppléants.

Par délibération du 18 décembre 2009, le Conseil Communautaire de la CCPF a élu délégués au Comité du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin Annécien :

- Titulaires :

Didier Berthollet
Michèle Lutz
Paul Carrier
Anne Bondon

- Suppléant :

Paul Ducher
Jean-Luc Ravelli
Cecile Lecoanet
Patrick Flour

Le Président informe l'assemblée que les délégués nouvellement élus sont les mêmes qu'au mandat précédent. A ce titre, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération pour officialiser leur installation.

Le Conseil Syndical prend acte de l'installation des délégués de la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité du 10 décembre 2009**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

➤ **Préparation du séminaire du 10 février 2010 : présentation de l'avant-projet de PADD**

M. de Menthon indique au Conseil Syndical que le travail mené depuis plusieurs mois par le Syndicat du SCoT en lien avec ses partenaires a abouti à un avant-projet de PADD. Cet avant projet a été débattu en réunion de Bureau du 22 janvier, et c'est une version améliorée, prenant en compte les diverses observations soulevées au cours de cette réunion, qui est présentée. Le Président indique que cette présentation permettra aux membres du Conseil Syndical de mieux cerner les orientations retenues dans l'avant projet de PADD avant la tenue du séminaire le 10 février prochain.

Il est rappelé enfin en introduction que le document présenté reste un document de travail susceptible d'être enrichi par les diverses remarques et observations qui seront soulevées.

Le Président présente l'avant-projet sur la base du diaporama ci-joint. Plusieurs remarques sont apportées :

1. Le bassin annécien, territoire de qualité :

▪ **Diapo 4 :** M.Rollin souhaite ajouter dans cet axe stratégique une phrase sur la nécessité de préserver également le patrimoine culturel et architectural. Le Conseil Syndical approuve cette proposition.

▪ **Diapo 4 :** Au sujet de la phrase "*limiter la consommation du sol à moins de 1200 ha entre 2006 et 2030*", il est demandé que soit expliqué le calcul qui a mené au chiffre de 1200 ha. M. de Menthon prend note de cette demande et annonce qu'une explication sera donnée lors du séminaire transversal.

2. Le bassin annécien, territoire d'accueil.

- **Diapo 7 :** Concernant l'« amélioration de l'accessibilité externe du territoire sur le plan ferroviaire », il est souhaité que l'on mentionne explicitement la ligne Chambéry-Annecy-Genève.
- **Diapo 7 :** M.Lesimple indique que la zone d'activités des Glaisins doit être ajoutée aux zones emblématiques régionales, dans la mesure où elle constitue une zone très attractive.
- **Diapo 8 :** Concernant le tourisme, M.Lesimple signale qu'il est préférable de remplacer « parapente » par « vol libre ». Mme Pottin s'étonne quand à elle de l'absence de référence au « tourisme vert », qui tend à se développer de plus en plus au sein du bassin annécien. Une référence à cette thématique devra figurer dans cette partie consacrée au tourisme.

3. Le bassin annécien, territoire au fonctionnement fluide

- **Diapo 9 :** M. Bruyère réagit à l'objectif stratégique « développer un système de transport performant et attractif ». Le SCoT ne doit pas se focaliser exclusivement sur les transports en commun ; l'automobile a encore de l'avenir, surtout si l'on prend en compte les avancées technologiques qui vont permettre à des véhicules moins polluants d'entrer en circulation.

M.Boutry approuve cette réflexion, mais souligne que la pollution n'est pas l'unique problématique qui impose de développer un système de transport en commun performant. L'augmentation toujours plus importante du nombre de voitures individuelles pose en effet le problème de la fluidité du trafic et des infrastructures à développer. C'est à ce titre également qu'il convient de développer un système de transport performant.

- **Diapo 9 :** Dans les objectifs stratégiques, il est souhaité que soit ajoutée une référence aux "modes de transports doux".
- **Diapo 10 :** Concernant l'armature urbaine, M.Beal s'étonne que la commune de St-Jorioz ne soit pas identifiée en tant que « pôle », ceci alors que des communes plus petites et dont l'attractivité et le poids démographique sont moindres comparé à St-Jorioz bénéficient de cette identification.

M.Beal rappelle que St-Jorioz est la 25ème commune de Haute Savoie, qu'elle accueille environ 900 emplois et qu'elle dispose d'un foncier conséquent.

Le Président répond que les pôles de rang 1, 2,3 et 4 ont été identifiés sur la base de critères quantitatifs (population, nombre d'emplois, équipements...) mais également en vertu de leur positionnement géographique, leur degré d'autonomie et leur rayonnement sur les territoires avoisinants ; en bref leur rôle véritablement structurant.

M.de Menthon ajoute que la commune de St-Jorioz est identifiée sur l'axe de la RD 1508 Sud, sur lequel la mise en place d'un transport en commun performant peut être envisagé. Cette identification suppose pour St-Jorioz un potentiel de croissance relativement important.

Le Président souhaite cependant que l'armature urbaine présentée en diapositive 10 soit affinée afin de la rendre plus claire et davantage explicite. Le Syndicat du SCoT et ses partenaires travailleront sur ce thème avant le séminaire afin de lever les ambiguïtés. M. Beal indique qu'il sera très attentif aux évolutions qui seront apportées.

- **Diapo 10/11 :** M.Griot constate l'absence de l'axe sud de la route départementale 1201 dans l'identification des axes de transport de l'armature urbaine. La RD 1201 représente pourtant la principale entrée « pénétrante » dans le sud de l'agglomération, et le trafic y est très important.

Il est répondu à M. Griot que l'axe Sud de la RD1201 ne constitue pas un axe stratégique dans le cadre du SCoT. En premier lieu en raison de la faible portion du territoire du SCoT couvert par l'axe Sud de la RD1201 en dehors du cœur d'agglomération. Cette portion ne concerne en effet qu'une infime partie de Montagny les Lanches. A partir de Seynod, c'est davantage le Plan de

Déplacement Urbain (PDU) de l'Agglomération Annécienne qui doit chercher à développer des solutions en termes de transport. Le SCoT n'est pas l'échelle cohérente pour traiter les problèmes de transport en cœur d'agglomération.

M.Griot souhaite toutefois que l'on prenne en compte cet axe où circulent environ 44500 véhicules par jour.

4. Le bassin annécien, territoire des proximités

▪ **Diapo 14** : L'objectif stratégique relatif à « l'offre de logements pour tous les âges et toutes les couches de la population » suscite des réactions. Le Président souhaite que l'objectif de construction de 44 500 à horizon 2030 soit précisé. Il est également demandé que soit précisé le ratio d'« un logement pour 1.5 habitants supplémentaire ».

M.Griot souligne que ces chiffres sont réalistes et sérieux. Ils sont issus du travail de prospective effectué par le SCoT du Bassin Annécien au cours de l'année 2009.

M.de Menthon indique que des précisions seront apportées sur ce sujet par Mme Guyon Benoîte au cours du séminaire.

▪ **Diapo 14** : « 25 % des nouvelles constructions en logements aidés dans les communes de moins de 3500 habitants ». M.de Menthon signale que cet objectif a été proposé lors de la dernière réunion du Bureau du SCoT. M. Rollin mentionne que cet objectif est ambitieux et doit être maintenu. M.Favrot s'inquiète cependant des conséquences induites dans les communes touristiques comme Talloires, où les résidences secondaires représentent environ 50 % des nouvelles constructions. Cela signifie que la moitié des 50 % des nouvelles constructions restantes devra se faire en logements aidés, ce qui est difficilement tenable pour une commune, notamment sur le plan financier. M.Haurat souhaite que cet objectif prenne en compte les contextes locaux.

M.Beal indique que la commune de St-Jorioz affiche déjà à l'heure actuelle un pourcentage de logements sociaux qui avoisine les 25 %.

Au sujet des logements sociaux, M.Carelli indique que l'Etat fait pression pour que les communes construisent davantage de logements en « PLAI » (prêt locatif d'aide à l'insertion). Ces derniers sont destinés à la tranche de population aux revenus plus modestes que les logements dits « PLS » (prêt locatif social). M. Bruyère souligne que s'il est nécessaire de construire davantage de logements en « PLAI », il faut penser à assurer la mixité sociale et de fait ne pas concentrer de manière importante ce type d'habitat.

Cette question d'un pourcentage minimum de logements aidés dans les communes de moins de 3500 habitants devra être approfondie lors du séminaire.

5. Le bassin annécien, territoire aux ressources maîtrisées

▪ **Diapo 17** : Concernant l'objectif stratégique qui vise à « sécuriser la gestion de l'eau », M. Bruyère rappelle qu'un « Contrat de Bassin Fier et Lac » devrait voir le jour prochainement.

▪ **Diapo 17** : L'objectif d'optimisation de la gestion des déchets suscite également une remarque de la part de M. Bruyère. Dans le texte, il est indiqué comme mode de gestion et valorisation des déchets ménagers la seule « méthanisation » alors que d'autres procédés de valorisation peuvent être envisagés.

▪ **Diapo 17** : Pour parvenir à équilibrer l'offre et la demande locale en matériaux, M. Bruyère soulève l'idée d'un accroissement de l'utilisation des mâchefers, notamment dans la construction de voiries. La question de l'utilisation des mâchefers suppose cependant de s'assurer de leur innocuité sur l'environnement.

Au terme de la présentation de l'avant projet de PADD, le Président rappelle que le séminaire transversal réunissant les maires, présidents d'EPCI, délégués du SCoT et Personnes Publiques Associées aura lieu le 10 février 2010, sur le site du collège de Groisy.

Trois ateliers seront proposés, dont les thématiques d'études correspondront aux cinq axes stratégiques du PADD :

- Le bassin annécien, territoire de qualité
- Le bassin annécien, territoire d'accueil
- Le bassin annécien, territoire au fonctionnement fluide
- Le bassin annécien, territoire des proximités
- Le bassin annécien, territoire aux ressources maîtrisées.

Les participants s'inscriront lors de leur arrivée sur le site, sur l'un des trois tableaux correspondant aux trois ateliers proposés.

➤ **Avis sur le projet de DTA des Alpes du Nord**

M. de Menthon indique en préalable qu'un projet d'avis sur la DTA a été discuté et validé au cours de la réunion de Bureau du 08 janvier 2010. Ce projet d'avis a été envoyé à tous les membres du Comité Syndical en complément de l'invitation à la présente réunion.

M.de Menthon signale que depuis cette réunion du 08 janvier 2010, de nouvelles observations des EPCI concernant la DTA ont été transmises au Syndicat du SCoT. Le Syndicat a ainsi travaillé à l'intégration dans son projet d'avis des observations jugées cohérentes avec les objectifs du SCoT.

M. de Menthon fait lecture de l'avis proposé (voir document joint). Plusieurs remarques sont soulevées :

La référence au « *diffuseur Sud de l'autoroute A 41* » proche de la future zone d'activité économique de Seynod/Montagny suscite une interrogation concernant le nom à donner à ce nouveau diffuseur. Il existe un risque de confusion avec le diffuseur « *Annecy Sud* » existant. Le comité s'entend pour parler de diffuseur « *Sud-Sud de l'autoroute A 41* » pour ce nouvel aménagement.

Concernant les espaces proches du rivage, M.Rey s'interroge quand à l'absence de prise en compte de la requête de Sévrier, relative au déplacement de la limite des espaces proches du rivage le long de la voie verte afin de ne pas obérer les projets d'aménagement touristiques dans ce secteur.

M.Beal ajoute que les espaces proches du rivage doivent s'appuyer sur des limites cohérentes.

M.de Menthon rappelle à M.Rey que la construction est possible dans les espaces urbanisés situés au sein de l'espace proche du rivage.

M.Rey est conscient de la possibilité de construire dans l'espace urbanisé situé au sein de l'espace proche du rivage, mais il indique que cela reste difficile pour de multiples raisons.

M. de Menthon explique qu'à l'intérieur de l'espace proche du rivage, seul le site d'Albigny/Impérial fait l'objet d'une remarque du SCoT afin que les possibilités d'aménagement sur ce site soient préservées. Ceci s'explique par l'intérêt majeur que pourrait constituer un éventuel projet de centre de congrès sur ce site pour l'ensemble du bassin annécien. Il ne peut en être de même pour des projets touristiques de moindres ampleurs.

Il est proposé en conclusion de l'avis DTA que le SCoT suggère « *l'optimisation du travail réalisé jusqu'à maintenant pour adopter une Directive d'Aménagement Développement Durable (DTADD) conformément aux évolutions législatives en vigueur.* »

M.Boutry fait savoir qu'il n'est pas favorable à cette proposition. Un débat s'engage sur les différences entre la DTA dite « Développement Durable » et la DTA à valeur « Prescriptive ».

Après discussion, le comité s'entend pour supprimer la proposition ci-dessus.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard EMIN

Antoine de MENTHON